



COMMISSION FEMINISATION

PROCES VERBAL N° 3

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel **par toute personne directement intéressée** dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
 - soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
 - soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ;
- Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES**).

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.

Réunion du 26 mai 2021

Présidente de la commission : Mme Béatrice ZIZZI

Présents : Mmes Sophie CHARRUET, Clarisse PANAIAS, Maria-Amélia RIBEIRO DE SOUSA, Mrs Frédéric FRANCOU,

Assiste : Pierre Yves BERNIER (CTD DAP)

Excusés : Mmes Béatrice ZIZZI, Martine BENZO, Solange BARATI, Audrey ISOARDI, M. Florian NICOLA,

Absents non excusé : Mr Gregory YEGAVIAN

COURRIERS

➡ Aucun

Rappel : Tout courrier adressé à la commission féminisation doit être effectué à partir de la boîte mail officielle du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte

CHALLENGE GOLF-FOOT

Bilan du Challenge chez les jeunes

4 clubs ont participé : EP Manosque, CA Digne, Laragne Sports et Gap Foot 05

DONNEES DE PARTICIPATION

Nombre de filles ayant participé 53

Nombre moyen par rassemblement 10

Nombre de clubs 4

Nombre de rendez-vous 7/8

PERFORMANCES

Nombre de coups joués

Meilleure performance individuelle 48

Meilleure performance

Meilleur temps ind 2 trous 1'18

Meilleur temps 2 trous 12'34

Meilleur temps ind 4 trous 1'50

Meilleur temps 4 trous 16'44

Nombre de coup mini sur un trou 1

Points positifs

- Très bon retour des filles qui étaient un peu réticentes au départ
- Satisfaction des éducateurs quant aux perspectives de cette pratique au sein de leurs entraînement (préparation estivale, phase de reprise, séance ludique, ...)

Points à améliorer

- Un meilleur engagement des membres de la commission pour faire 2 sites simultanément.

Projection en seniors en juin

Une réflexion est menée avec l'opportunité d'une reprise des compétitions. Le format suivant est proposé par la commission :

- 1 plateau de 4 équipes
- Pratiques proposées (Foot en marchant, Foot à 8, Golf Foot)
- 1 atelier pour les éducateurs

Deux dates sont déterminées et seront proposées aux clubs. En fonction de leur retour, les plateaux seront mis en place. Les dates sont 19 et 26 juin.

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENTS DES CLUBS

Bilan de suivi

Un bilan quantitatif des suivis de clubs est fait. 6 sur 11 clubs ont été rencontrés.

Un détail de ces rencontres est fait par les membres présents ce jour et un panel des besoins est fait.

	 AFCV • S.Charruet • F.Francou	1 visite
2 visites	 EP Manosque • PY Bernier	
	 FC Céreste Reillanne • S.Barati • PY Bernier	
2 visites	 Laragne Sports • PY Bernier • F.Francou	
	 CA Digne • M-A Ribeiro de Souza • M.Benso	
	 US Aiglun • M-A Ribeiro de Souza • M.Benso	
1 visite	 Gap Foot 05 • F.Francou • F.Nicola	
	 OBSC • PY Bernier • F.Francou	1 visite
	 Sisteron FC / Les Mées / Mison • B.Zizzi • M-A Ribeiro de Souza	
	 US VIVO 04 • S.Barati • M.Benso	1 visite

Besoins des clubs et actions en réponse



- Rentrées du Foot Féminin en inclus toutes les équipes (adultes et jeunes)
- Consultations des clubs
- Entraînement séance cadre (formation continue des encadrants)
- Maintien du suivi des clubs

Calendrier général

Une réflexion est faite sur le calendrier général. Une version sera proposée suivant les éléments relevés pour la prochaine commission.

Structuration de la commission

Différents postes sont à pourvoir au sein de la commission afin de permettre le développement du foot féminin dans les Alpes.

Un échange est fait également pour essayer de trouver des membres actifs supplémentaires.

- Président de la commission : ?
- Référent Championnat Seniors : Sophie Charruet
- Référent Critérium U17F : Maria-Amelia Ribeiro de Sousa en lien avec le CTD DAP
- Référent EFF : ? en lien avec le CTD DAP
- Référent Evènements : ?
- Référent suivi des clubs : Frédéric Francou
- Référent Plan de Performance Fédéral : ? en lien avec le CTD DAP

Prochaine réunion à déterminer en juin

La Présidente de la Commission

Béatrice ZIZZI

La Secrétaire de séance

Sophie CHARRUET

ALPES

FFF